

Fabrique d'église - Notre-Dame au Sablon (Bruxelles) - Budget 2020

Rapport officiel

Siège social:
Rue Rodenbroek 6
1000 Bruxelles (✉ adresse de correspondance)

Ville de Bruxelles
Archidiocèse de Malines-Bruxelles
Rég. Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst. Gewest

Le président

Daniel van Steenberghe
rue Gachard 55
1050 Ixelles
0495 57 00 34
02 647 95 39
daniel.vansteenberghes@skynet.be

Le secrétaire

Andrea Grisilla
rue de Florence 23
1050 Ixelles
0485 00 12 41
andreagrisilla@yahoo.it

Le trésorier

Xavier de Brouhoven de Bergeyck
place du Petit Sablon 11
1000 Bruxelles
0470 60 91 11
0470 60 91 11
xavier.debergeyck@kbc.be

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 20/03/2019
- Pour le calcul du résultat présumé 2019: le budget initial 2019 arrêté par le conseil de fabrique le 30/05/2018

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Région et à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Reçu à la Région:
- Reçu à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de la Région:

religiosoft



Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2019 (budget 2020)

Le calcul du résultat présumé de 2019 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 20/03/2019
- le budget initial 2019 arrêté par le conseil de fabrique le 30/05/2018

Actif		Passif	
Boni du compte 2018	31.070,74	Déficit du compte 2018	
Boni du budget 2019 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2019 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2019	20.438,26	Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2019	
Total A	51.509,00	Total B	
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			51.509,00
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			51.509,00

* Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2019 est de 51.509,00 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2020.

Observations et explications

Néant



XLB

n

RECETTES	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	145.959,31	125.698,92		
R01. Loyers de maisons	83.895,84	74.189,92		
R02. Fermages de biens en argent				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	9,92	9,92		
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'État				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations				
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	57.648,92	60.000,00		
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte				
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS				
R18B. Précompte professionnel retenu à la source				
R18C. Divers (recettes ordinaires)				
R18D. Divers (recettes ordinaires)	11.410,00	6.000,00		
R18E. Divers (recettes ordinaires)	10.507,00	3.500,00		
R18F. Divers (recettes ordinaires)	4.320,00	4.680,00		
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	62.063,47	51.509,00		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	35.838,47			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent				
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.		51.509,00		
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la Région de Bruxelles-Capitale				
R27. Subsidés extraordinaires de l'Etat	26.225,00			
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires				

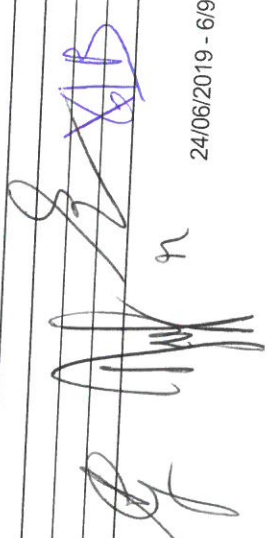
(Handwritten signatures and initials)

R28D. Divers (recettes extraordinaires)	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
R28D.				
RÉCAPITULATION - RECETTES				
Recettes ordinaires	83.895,84	74.189,92		
Recettes extraordinaires	62.063,47	51.509,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	145.959,31	125.698,92		




 n

DÉPENSES	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Archévêché	Montants rectifiés par la Région
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE	114.888,57	112.965,00		
Objets de consommation	32.594,79	45.970,00		
D01. Pain d'autel				
D02. Vin	479,18	450,00		
D03. Cire, encens et chandelles		200,00		
D04. Huile pour lampes ardentes	1.368,82	2.000,00		
D05. Éclairage				
D06. Autres	6.344,42	5.000,00		
D06A. Combustible chauffage				
D06B. Eau	12.163,11	18.500,00		
D06C. Divers (objets de consommation)	476,44	900,00		
D06D. Divers (objets de consommation)	90,85	2.500,00		
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés				
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge				
D10. Nettoyement de l'église (produits)		120,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)	231,72	1.000,00		
D11A. Matériel pour entretien de l'église				
D11B. Divers (entretien du mobilier)	95,34	300,00		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte	11.344,91	11.000,00		
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires				
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
D14. Achat de linge d'autel ordinaire		4.000,00		
D15. Achat de livres liturgiques ordinaires				
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DE LA DÉPUTATION PERMANENTE	82.293,78	66.995,00		
I. Dépenses ordinaires	77.847,07	66.495,00		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc				
D17. Traitement brut du sacristain				
D18. Traitement brut des chantres				
D19. Traitement brut de l'organiste	11.361,00	14.000,00		
D20. Traitement brut du souffleur	5.170,00	10.000,00		
D21. Traitement des enfants de chœur				
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				





 n



	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
D25. Traitement brut du suisse	D25.			
D26. Traitement d'autres employés	D26.	149,00		
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	42.200,39		
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.	20.000,00		
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	2.113,20		
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.	1.000,00		
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.	1.473,34		
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	483,91		
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.			
D35. Entretien et réparations autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	7.755,16		
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.	288,36		
D35C. Entretien de nettoyage	D35C.	970,43		
D35D. Divers (réparations d'entretiens)	D35D.	1.000,00		
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Visites décanales	D40.			
D41. Remises allouées au trésorier	D41.			
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.	1.020,90		
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.			
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encre, registres de la fabrique, fournitures de bureau etc.	D45.	10,58		
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.			
D47. Contributions	D47.	252,00		
D48. Assurance contre l'incendie	D48.			
D49. Fonds de réserve	D49.	3.559,78		
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.			
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.			
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.			
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.			
D50E. Assurance loi	D50E.	532,26		
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.	550,00		
D50G. Médecine du travail	D50G.			

[Handwritten signatures and initials]

	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
D50H. SABAM				
D50I. Divers (dépenses diverses)	68,00			
D50J. Divers (dépenses diverses)				
D50K. Divers (dépenses diverses)	43,76	45,00		
D50L. Divers (dépenses diverses)	395,00	400,00		
D50M. Divers (dépenses diverses)				
D50N. Divers (dépenses diverses)				
II. Dépenses extraordinaires				
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent	4.446,71	500,00		
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent				
D53. Placement de capitaux				
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	609,24	500,00		
D55. Décoration et embellissement de l'église				
D56. Grosses réparations, construction de l'église				
D57. Grosses réparations du cimetière				
D58. Grosses réparations du presbytère				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D60. Frais de procédure				
D61. Autres dépenses extraordinaires				
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	3.837,47			
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
RECAPITULATION - DÉPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Évêque	32.594,79	45.970,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires	77.847,07	66.495,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires	4.446,71	500,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	114.888,57	112.965,00		

	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	83.895,84	74.189,92		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	0,00	0,00		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	62.063,47	51.509,00		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	35.838,47	51.509,00		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	145.959,31	125.698,92		
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	32.594,79	45.970,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	77.847,07	66.495,00		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	4.446,71	500,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	114.888,57	112.965,00		
RÉSULTAT (excédent / mail)	31.070,74	12.733,92		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

Le trésorier



Xavier de Brouchoven de Bergeyck

Le président



Daniel van Steenberghe

Le secrétaire



Andrea Grisilla

Les membres

